

Stéphane PICHOT  
2 LA ROSE  
86100 ANTRAN

à

Commissaire enquêteur  
[Pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr](mailto:Pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr)

Le 21 septembre 2023

Enquête publique cf arrêté préfectoral n°2023-DCPPAT/BE-122

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite à la publicité faite sur l'enquête publique relative à la continuité cyclable entre Châtelleraut et Antran, je vous informe de l'intérêt que je porte en faveur de ce projet.

En effet, habitant Antran, je travaille à Châtelleraut dans la zone du Sanital. Par respect pour l'environnement et aussi pour mon bien être personnel, j'essaye tant que possible de venir au travail en vélo. La partie ANTRAN est agréable et sécurisée, mais pour rejoindre ensuite la partie Châtelleraudaise, je suis obligé d'emprunter la départementale D1 qui est très dangereuse, non sécurisée, et où le trafic est dense et bien trop rapide. A plusieurs reprises, j'ai eu peur d'avoir un accident et depuis, je ne viens plus au travail en vélo, mais en voiture, occasionnant 4 aller-retours par jour Antran/Châtelleraut. Il est à mon sens, URGENT, de créer cette piste cyclable permettant la liaison Antran/Châtelleraut : Nous sommes en 2023, et j'attends des politiques d'agir en réponse à la crise climatique, écologique et économique. Je souscris donc totalement au projet de continuité cyclable entre les 2 communes de Châtelleraut et d'Antran dans l'esprit des actions engagées de transition énergétique notamment en développant le réseau cyclable.

Veillez agréer Monsieur le Commissaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Stéphane Pichot